

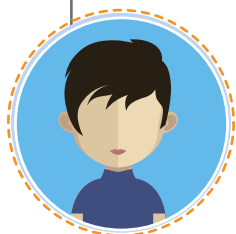
CHARTRE DES COMITÉS DE QUARTIER ÉDITION 2018

COMITÉS de Quartier

QUARTIER CENTRE

Représentants :

*Aimé BOULESTEIX / Catherine GILBERT / Bertrand LE LOARER /
Nathalie LONAK / Yvonne LUNGARETTI / Alain ROCH*



Juvisy  GRAND
PARIS

LE MAIRE et ses adjoints



Michel PERRIMOND

Maire de Juvisy-sur-Orge
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Il gère en direct les domaines de la sécurité, des transports, de la santé, du patrimoine et le commerce de proximité.



Chantal POMMEREAU
1^{ère} Adjointe au Maire
chargée des Affaires
générales, de l'éducation
et des affaires scolaires.



Francis SAINT-PIERRE
2^{ème} Adjoint au Maire
chargé du Budget, de la
stratégie financière
et des ressources.



Virginie FALGUIERES
3^{ème} Adjointe au Maire
chargée des Travaux,
du cadre de vie et de
l'environnement.



Jacques GODRON
4^{ème} Adjoint au Maire
chargé de l'Aménagement
et de la stratégie territoriale.



Bénédicte HURIEZ
5^{ème} Adjointe au Maire
chargée de l'Urbanisme et
de la ville durable.



Jean-Claude NASSE
6^{ème} Adjointe au Maire
chargé des Affaires
sociales, de la santé
et du logement.



Nathalie MOUREY
7^{ème} Adjointe au Maire
chargée de l'Événementiel,
des sports et de la vie
associative.



Jean-Louis RIONDET
8^{ème} Adjoint au Maire
chargé de la Jeunesse, de
l'emploi et de l'insertion.



Amandine COSTA
9^{ème} Adjointe au Maire
chargée de la famille et de
la petite enfance

CONSEILLERS municipaux

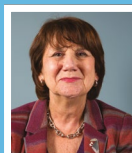
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES



Christine BOURG
Conseillère
municipale déléguée
aux retraités, à la
promotion du devoir
de mémoire et à la



Quentin DEZETTER
Conseiller municipal
délégué au numé-
rique et à la Jeunesse



Josette EFRAN
Conseillère
municipale déléguée
aux Affaires
culturelles et
internationales



Arlette ROZENBERG
Conseillère
municipale déléguée
au Commerce, à
l'artisanat de proxi-
mité et au marché.



Michaela CATULESCO



Claude MOREAU



David LEFFRAY



Jack PERROT



Yoann JADOT



Jean DELANNOY



Chantal GUILBLIN
Conseillère
municipale déléguée
à la Qualité de vie
dans les logements
sociaux



Filip MONTEIRO
Conseiller municipal
délégué à
l'accessibilité, à
l'hygiène et à la
sécurité du
patrimoine.



Pascal GOMEZ
Conseiller municipal
délégué
aux Partenariats
sportifs.



**Isabelle GUINOT-
MICHELET**
Conseillère
municipale déléguée
aux Projets
intergénérationnels.



Robin REDA

Député de l'Essonne
Conseiller municipal chargé de la démocratie de proximité

MAJORITÉ

OPPOSITION



Etienne CHAUFOUR



Sylvie CLERC



PAOLA MORO-CHARKI



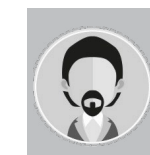
Philippe SALVI



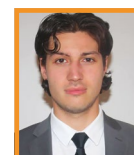
Mounia BENAILI



Cécile MOUTTE



Jonathan GUERRAND



Jérôme CARBRIAND

Chères JUVISIENNES, chers JUVISIENS

Le succès grandissant des Comités de quartiers prouve que la démocratie participative est une réalité pour vous. Vous vous êtes emparés de ces instances citoyennes et nous ne pouvons que collectivement nous en féliciter.

Pour que la ville change, pour que nous écrivions ensemble l'avenir de Juvisy, nous sommes heureux de pouvoir échanger et débattre afin que les élus et les services municipaux soient encore un peu plus vos partenaires au quotidien.

Michel PERRIMOND, Maire de Juvisy

Robin REDA, Député et Conseiller municipal chargé de la démocratie de proximité

Art.1

DÉFINITION ET COMPÉTENCES DES COMITÉS DE QUARTIER

Les comités de quartier sont des lieux d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagement, la vie du quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie.

L'objectif est de permettre aux habitants de faire des propositions d'amélioration de la vie dans leur quartier et de se saisir des grands enjeux de la vie municipale.

C'est donc l'intérêt général qui prime et non la défense d'intérêts particuliers.

Ils sont un relais entre les élus, les services de la ville, les services intercommunaux, les partenaires et les habitants du quartier. Le comité de quartier a un rôle consultatif et peut émettre des avis ou faire remonter des remarques aux élus afin de leur permettre de prendre les meilleures décisions. Il participe ainsi à la construction de la décision, qui demeure au final de la responsabilité du Conseil Municipal, dont la légitimité, issue du suffrage universel, ne peut être remise en cause.

Chaque réunion des comités de quartier a également pour mission de :

- Veiller au respect des libertés individuelles, au principe de non-discrimination et à ce que chaque réunion ne comporte pas de caractères politiques, religieux ou philosophiques.
- Encourager l'expression et la participation de tous les habitants du quartier.
- Faciliter la communication.
- Transmettre les informations relatives à la vie du quartier.

La concertation sur les grands projets qui concernent toute la ville peut faire l'objet de réunions publiques indépendantes des comités de quartiers, permettant d'informer l'ensemble de la population.

Art.2

IDENTIFICATION ET LIMITES GÉOGRAPHIQUES DES COMITÉS DE QUARTIER

La ville de Juvisy est composée de trois comités de quartier :

- **Le comité de quartier Plateau :**
secteur délimité par la RN7 et les rues adjacentes aux Villes de Viry-Châtillon, de Savigny-sur-Orge et d'Athis-Mons, à l'ouest.
- **Le comité de quartier Centre :**
secteur correspondant à la réunion de la zone délimitée par la RN7, la rue des Gaulois et les rues adjacentes à la ville d'Athis-Mons, à l'est, et de l'Entre-deux voies.
- **Le comité de quartier Seine :**
secteur délimité par la rue de Chatillon, les quais Gambetta, Jean-Pierre Timbaud et les rues Germaine Tillion et Danton.

Art.3

MEMBRES ACTIFS DES COMITÉS DE QUARTIER

Les membres actifs sont les habitants qui souhaitent participer assidument au travail de leur comité respectif. Ils sont appelés à se faire connaître auprès du Maire.

La qualité de membre actif d'un comité de quartier est gratuite et révocable à tout moment.

Art.4

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES COMITÉS DE QUARTIER

Un nombre maximum de 6 membres actifs par quartier sont représentants des habitants du comité de quartier pour un mandat de 3 ans. Les membres actifs sont invités par la Municipalité à se porter volontaires.

Ces derniers sont désignés par le Maire et le conseiller municipal chargé de la Démocratie de proximité en fonction de leurs motivations, de leur implication et de l'ordre d'arrivée des candidatures en tenant le plus possible du principe de parité entre les femmes et les hommes.

Chaque comité de quartier fonctionne pendant 3 ans selon le principe de la charte. Les représentants ont la possibilité d'être reconduits.

En cas de démission ou d'empêchement prolongé d'un représentant, il est proposé son remplacement auprès des autres représentants.

Art.5

COMPOSITION DES COMITÉS DE QUARTIER

Chaque comité de quartier est organisé sous forme d'un bureau de type associatif et composé du Maire, du conseiller municipal chargé de la démocratie locale et de l'initiative citoyenne, d'un représentant des associations de quartier et de représentants d'habitants (maximum 6 personnes) parmi les membres actifs élus par quartier.

Le comité de quartier est une réunion publique. Peuvent y participer toute personne habitant, travaillant et s'investissant dans le quartier.

Tous les élus du Conseil Municipal peuvent participer aux réunions des comités de quartier soit par intérêt, soit parce qu'ils y ont été invités de par leurs compétences dans un domaine précis. Le comité de quartier peut inviter une personne qualifiée extérieure si besoin (services de la ville, services de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, partenaires...)

Art.6

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS DE QUARTIER

Les comités de quartier sont convoqués par le Maire. Ils se réunissent au moins 2 fois par an.

Une réunion préparatoire définissant l'Ordre du Jour se fait entre le Conseiller délégué à la démocratie locale et les représentants des habitants et des associations

L'objet de cette réunion préparatoire est de définir les thèmes à aborder lors des comités de quartiers.

Le Maire se réserve la possibilité de modifier cet ordre de jour.

Les réunions des comités de quartier sont présidées par le Maire. En son absence, elles sont présidées par le conseiller municipal chargé de la démocratie de proximité.

Les habitants sont invités à y participer via les supports de communication de la ville à savoir : le site internet, le magazine municipal et les panneaux d'affichage.

Les comités de quartier peuvent également se réunir à tout moment sur convocation du Maire et éventuellement à la demande des membres des comités de quartier.

Le Maire donne délégation au conseiller municipal chargé de la démocratie de proximité, pour assurer la coordination et la pérennité de l'organisation de ces comités. Ce dernier rédige un compte rendu à la fin de chaque séance et le transmet à chaque membre du comité de quartier.

Le compte-rendu est disponible sur le site internet de la ville.

Les réunions des comités de quartier ont lieu dans des salles municipales ou des bâtiments municipaux situés dans les trois quartiers.

Elles se déroulent comme suit :

- Discussion ouverte autour de l'ordre du jour
- Questions diverses sur la vie et les projets du quartier

Le conseiller municipal chargé de la démocratie de proximité est le garant du suivi des réponses à apporter aux questions posées lors des réunions des comités de quartier.

Concernant les problèmes plus ponctuels, plus urgents et concernant notamment la voirie, l'éclairage, les espaces verts, la signalisation, la propreté ou l'enlèvement des encombrants, le service Juvisy Proximité est structuré pour offrir une réponse plus rapide aux habitants.

